



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**BOAMP.fr**

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis de résultat de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-16203>

Département(s) de publication : **13, 83, 84, 30**

Annonce n° **25-16203**

Travaux

---

### Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 24-103617

Mis en ligne sur le site [www.boamp.fr](http://www.boamp.fr) le 12/09/2024

### Section 2 - Identification de l'acheteur

**Nom complet de l'acheteur :** Mairie de Salon de Provence

**Type de Numéro national d'indentification :** SIRET

**N° National d'identification :** 21130103100012

**Ville :** Salon de provence

**Code postal :** 13300

**Groupement de commandes :** Non

**Département(s) de publication :** 13, 83, 84, 30

### Section 3 - Identification du marché

**Intitulé du marché :** TRAVAUX DE SIGNALISATION HORIZONTALE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE SALON DE PROVENCE

**Code CPV principal - Descripteur principal :** 45233221

**Type de marché :** Travaux

**Description succincte du marché :** Le présent accord cadre concerne les travaux de signalisation horizontale, et plus particulièrement les travaux de réalisation, d'entretien des peintures routières, d'enduits à froid et à chaud (Sabot, Rideau), et également la fourniture et la mise en oeuvre de produit de guidage et thermocollé sur l'ensemble du réseau de la voirie communale. L'accord-cadre avec maximum est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande. Le seuil maximum de commande est fixé pour la période initiale de l'accord-cadre à 150 000 euro(s) HT. Le montant sera identique pour chaque période de reconduction. .

**Critères d'attribution :** Les critères retenus pour le jugement Prix des prestations : 60 % Valeur technique : 40 %

### Section 4 - Attribution du marché

**Renseignements relatifs à l'attribution du marché et/ou des lots :**

TRAVAUX DE SIGNALISATION HORIZONTALE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE SALON DE PROVENCE Nombre d'offres 6 Date de conclusion du marché : 05/02/2025 N° Marché : 24000 MF 00 Valeur totale du marché: 600 000,00 euros HT Nom du titulaire /Code postal/ ville GROUPE HELIOS DIVISION PROXIMARK MARSEILLE 13011 MARSEILLE Informations complémentaires Procédure inférieure aux seuils des procédures européenne (Procédure adaptée) L'accord-cadre est conclu à compter de sa notification jusqu'au 31/12/2025. Il est reconductible par période d'un an, trois fois. L'accord-cadre est consultable sur demande à l'adresse du pouvoir adjudicateur Procédure de recours Organisation chargée des procédures de médiation: Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges en matière de Marchés Publics Place Félix Baret CS 80001 Ville: MARSEILLE CEDEX 6 Code postal: 13282 Adresse électronique: catherine.pietri@paca.gouv.fr Téléphone: +33 0484354554 Organisation chargée des procédures de recours et qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours: GREFFE DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE MARSEILLE 31 Rue Jean François LECA Ville: MARSEILLE Code postal: 13002 Adresse électronique: greffe.tamarseille@juradm.fr Téléphone: +33 0491134813

---

**Date d'envoi du présent avis à la publication : 11/02/2025**